

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

L'an **deux mil vingt cinq, le trente juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND.

Étaient absents excusés : M. Dominique LAPORTE, Mme Christèle NEYRAT, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Noëlle CLAUZURE en faveur de M. Thierry SAULIERE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2025-025 OBJET : ACHAT ORDINATEUR- MAINTENANCE ET SYSTEME SECURITE PC

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'unique ordinateur de la maire à plus de 7 ans d'existence et que celui-ci commence à être obsolète, le système de sécurité (anti-intrusion et cyber attaque) n'est plus performant.

A ce titre des devis ont été demandés auprès de la société Récom qui à actuellement la gestion du réseau et pc informatique de la commune.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de valider la commande d'un pc auprès de la société Récom dont le devis s'élève à 1963.15 € ht (pc+ mise en place logiciel).

Il est également prévu un contrat de maintenance de 450 € ht maxi par an pour le suivi des diverses actions auprès du réseau équivalent à 4 h d'intervention, (heures non consommé reporté sur l'année suivante).

Pour finir certains logiciels de gestion du pc qui nécessite des mises à jours régulières pour maintenir une sécurité optimale du réseau, certain matériel pour la Wii-fi, pour la prise de main à distance...ect nécessite un contrat sur 5 ans de location mensuelle à hauteur de 94.03 ht .

Mr le Maire rappel au Conseil Municipal que dans le budget de 2025, il a été prévu par anticipation une somme de 4500 € afin de palier à ce souci informatique.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de valider la commande du pc, des 4 heures forfaitaires, de la location mensuelle sur 5 ans du matériel et logiciel de sécurité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- VALIDE la commande du Pc et sa mise en place (achat par la commune)

- VALIDE la location avec loyer mensuel pour le système de sécurité de 94.03 € ht mensuel
- VALIDE le contrat de 4 h forfaitaire avec report pour l'année suivante de la durée non consommée

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 01/07/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT



